Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102079-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/079 Indemnités de fonction des élus – Actualisation

Suite à la désignation d'un nouvel adjoint au maire, il convient d'actualiser le tableau annexé à la délibération n°2026/021 du 30 mars 2026.

Il n'est apporté aucune modification aux modalités de calcul des indemnités. Le tableau mis à jour tient compte de la démission d'un adjoint au maire, remplacé par un nouvel élu.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la démission du 5ème adjoint au Maire, en date du 30 septembre 2026, et son remplacement au 2 novembre 2026,

Considérant l'attribution d'une délégation de fonction au nouvel adjoint désigné ;

Considérant que la précédente délibération en date du 30 mars 2026, rappelée ci-avant, doit ainsi être actualisée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le tableau actualisé des indemnités des élus joint en annexe la présente délibération, à compter du 2 novembre 2026 ;
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 24 **Contre : 0** **Abstention : 5** (liste « Nos voix pour Elven »)

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE
Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444